

MAIRIE DE THERVAY

39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2024-12-09

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline.

ABSENTS EXCUSES : CRETIN Christian, PHILIPPON Franck.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 04/12/2024 (affichée le 04/12/2024).

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION – SALAIRE AGENT RECENSEUR

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 6 voix pour et un non votant :

- ✓ DÉCIDE la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2025 .
- ✓ PRECISE que l'agent recenseur percevra la somme de 900 € nets pour effectuer le recensement
- ✓ DIT que l'adjoint technique communal pourra, en cas de besoin, suppléer cet agent recenseur et qu'alors, il bénéficiera d'heures supplémentaires.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

